

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° **A**/AONO/C-GBO/CIPM-TBEC/2026

DU **23 FEV 2026**

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX

D'AMENAGEMENT D'UN SITE TOURISTIQUE A DOUKOULA-HOULA DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY- REGION DE L'EXTRÊME-NORD

Financement : Budget d'Investissement Public du Ministère du Tourisme exercice 2026

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution des travaux D'AMENAGEMENT D'UN SITE TOURISTIQUE A DOUKOULA-HOULA dans la commune de KAR-HAY, Département du Mayo-Danay. Le Maire de la Commune de KAR-HAY, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte du Ministère du Tourisme.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture-plafond ;
- La menuiserie métallique, bois et aluminium ;
- Plomberie ;
- L'électricité ;
- Revêtement et vitrerie ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **120 jours** calendaire. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

4. Allotissement

Sans objet.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **30 000 000 (Trente Millions)** de francs CFA.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère du Tourisme, Exercice 2026 sur la ligne d'imputation suivante :

Ligne n°

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans pièce 12 du DAO, une somme de **300 000 (trois cent mille) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de KAR-HAY dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être obtenu au Secrétariat Général ou au Service Technique dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **60 000 (Soixante mille) francs CFA** payable au trésor public.

11. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au service Interne de passation des Marchés Publics de KAR-HAY, au plus tard le 23 MARS 2026, date limite de réception des offres à **10 heures** et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 1 / AONO/C-GBO/CIPM-TBEC/2026

**DU 23 FEV 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT D'UN SITE TOURISTIQUE A DOUKOULA-HOULA, DANS LA COMMUNE DE
KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY- REGION DE L'EXTRÊME-NORD
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »**

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture de tous plis se fait en **un (01) seul temps**.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 23 MARS 2026 à 11 heures précises par la Commission Interne de passation des marchés Publics De KAR-HAY dans le bureau du Président de ladite commission.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

14. Critères d'évaluation

14.1- Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

Pièces Administratives

- Dossier incomplet,
- Absence de la caution de soumission,
- Pièce falsifiée ou non authentique,
- Absence d'une attestation de catégorisation

Offre Technique :

- Dossier incomplet,
- Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés,
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures,
- Non satisfaction, au moins, à vingt-neuf 29 critères essentiels sur quarante-deux 42,

Offre financière :

- Offres financiers incomplète,
- Pièce non conformes,
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié,
- Absence d'un sous-détail de prix,
- sous-détail de prix irréaliste et erroné
- Non-conformité du modèle de soumission.

14.2 : Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico financière des candidats

à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'Offres. Ces critères portent sur :

- Présentation sur **03 critères** ;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise sur **12 critères** ;
- Matériel de chantier à mobiliser sur **06 critères** ;
- Méthodologie d'exécution sur **11 critères** ;
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **10 critères**.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de KAR-HAY, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Commune de KAR-HAY, au Secrétariat Général ou au Service Technique. Tel : 696 38 36 66/ 699 75 12 21.

KAR-HAY, le **23 FEB 2026**
 Le Maire,
 (Autorité Contractante)

Ampliations :

- PREFET/M.D ;
- DDMINDDEVEL;
- DDMINTP/MD
- DDMINMAP/MD;
- DDMINEPAT/MD
- ARMP/E.N. (Pour diffusion) ;
- CAMEROON TRIBUNE (Pour Publication) ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.

